

Demande de cas par cas dans le cadre de la réalisation d'un parc de stationnement pour le complexe sportif des Aiguillons

Liste des annexes :

Annexe 1 : Informations relatives au maître d'ouvrage

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Reportage photographique

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 5 : Plan des abords du projets

Annexe 6 : Plan de situation du projet par rapport à la ZPS

Annexe 7 : Plan de situation avec zonage du PLU

Annexe 8 : Plan cadastral

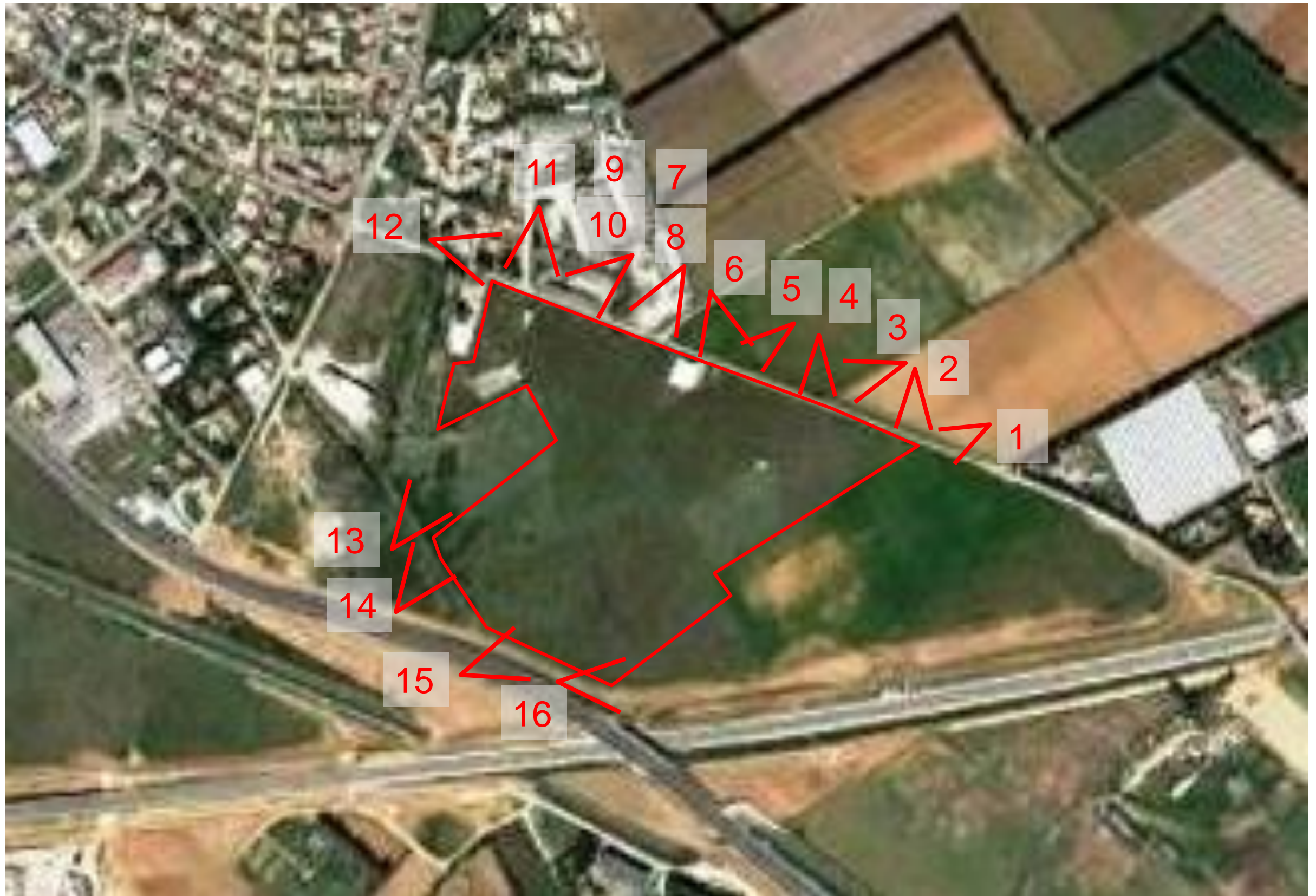
Annexe 9 : Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU approuvé

Annexe 2 – Plan de situation – échelle estimée 1/26 000e

extrait du projet de zonage du PLU approuvé le 26 08 2015 par délibération du Conseil Municipal



Annexe 3 – Photographies (janvier 2017) de la zone d'implantation





1 Vue depuis l'extrémité Est du secteur depuis le chemin de Bellegarde

2 Vue depuis l'extrémité Est du secteur depuis le chemin de Bellegarde





← 3 Vue depuis l'Est depuis le chemin de Bellegarde

4 Vue depuis l'Est depuis le Chemin de Bellegarde →





5 Vue depuis le Nord-Est sur le chemin de Bellegarde (vue sur le bâti de la parcelle 73)

6 Vue depuis le Nord-Est sur le chemin de Bellegarde (au fond le pont de la LGV sous la départementale)





← 7 Vue depuis le nord du site depuis le chemin de Bellegarde (parcelles 71 et 72)

8 Vue depuis le nord du site depuis le chemin de Bellegarde (parcelles 71 et 72) →





← 9 Vue de l'extrémité Nord-Ouest du site depuis le chemin de Bellegarde

10 Vue depuis le chemin de Bellegarde sur la parcelle n°107 anciennement urbanisée →

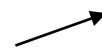




11 Vue de l'extrémité Nord-Ouest sur le chemin de Bellegarde, à l'entrée du site



12 Vue depuis l'entrée du site, chemin de Bellegarde, à droite le site des Aiguillons, à gauche la zone industrielle des Aiguillons





← 13 : Vue Sud-Ouest depuis le chemin des Manades, au fond la zone industrielle des Aiguillons

14 Vue Sud-Ouest (rapprochée) depuis le chemin des Manades, au fond la zone industrielle des Aiguillons →





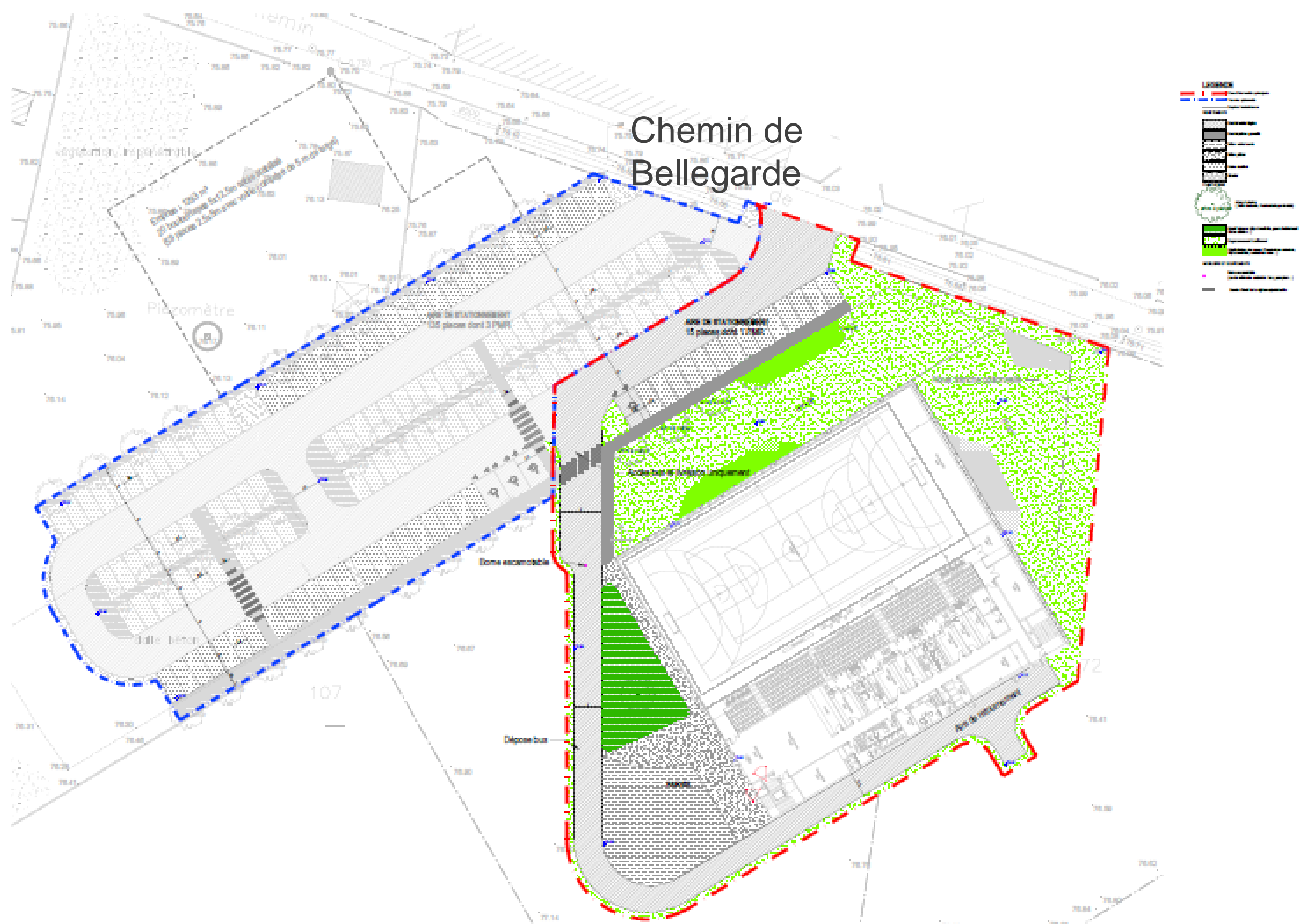
15 Vue Sud depuis le chemin des Aiguillons, au fond la LGV

16 Vue Sud depuis le Chemin des Aiguillons, à droite la route départementale 6113.

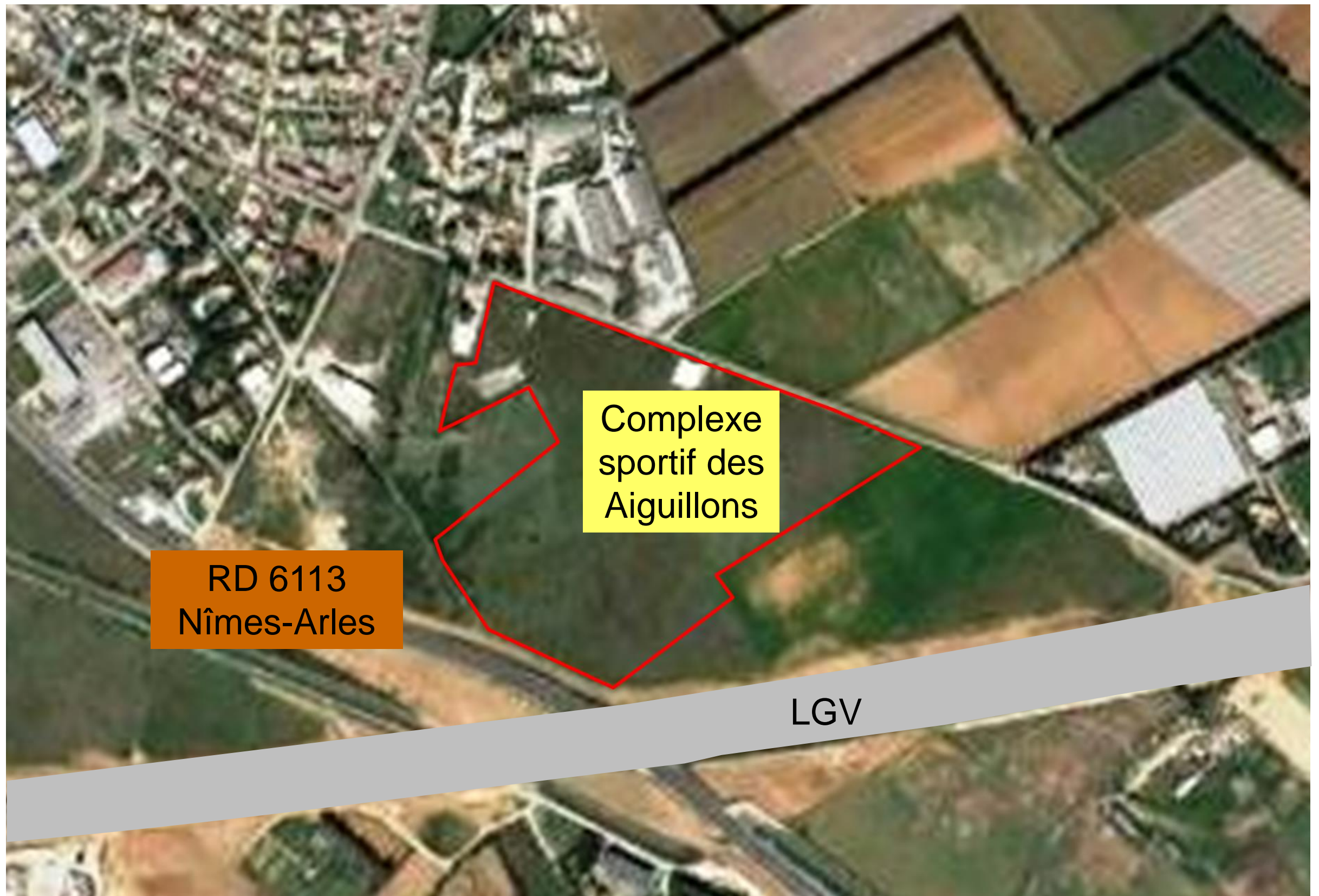


Annexe 4 – Plan du projet

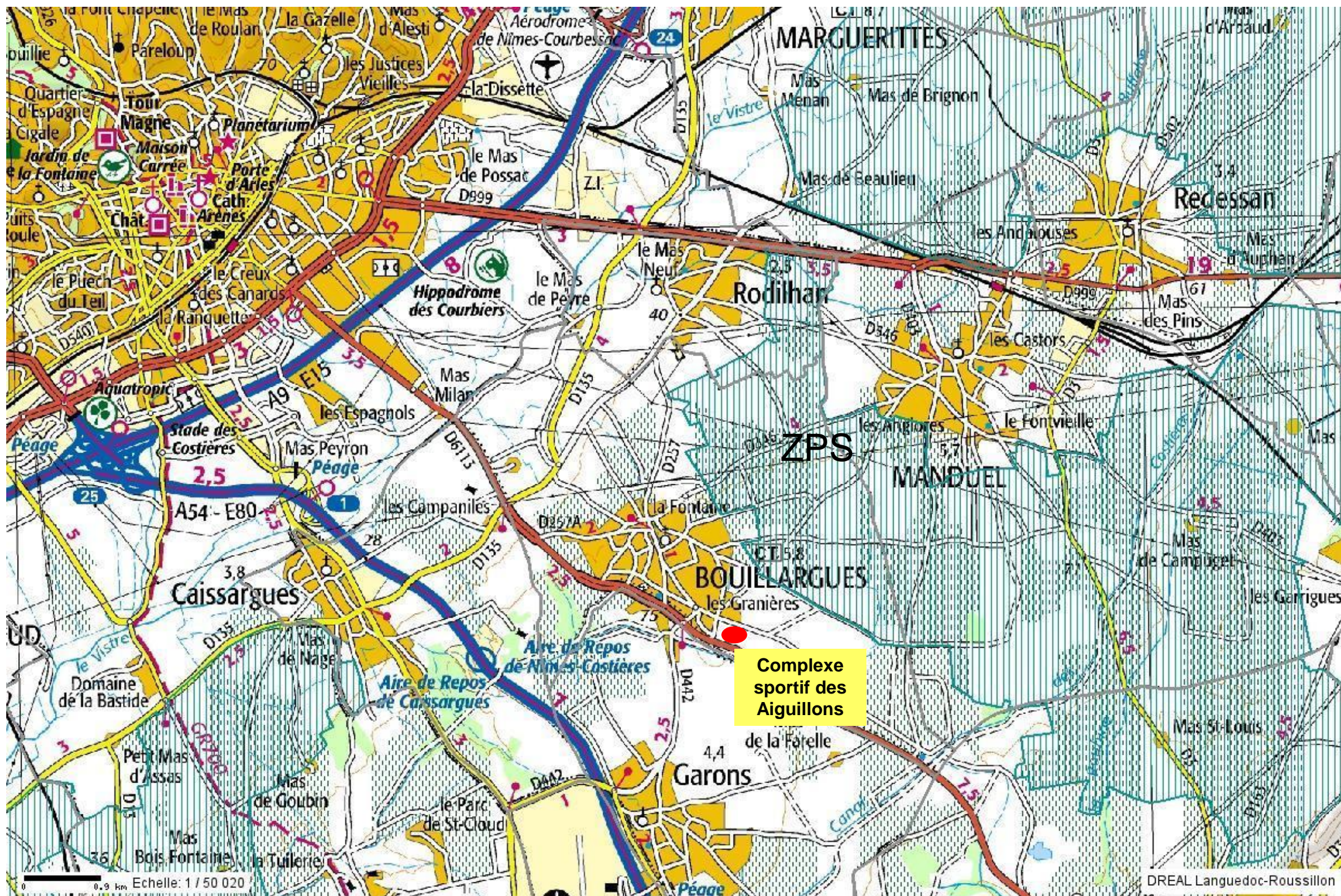
Chemin de Bellegarde



Annexe 5 – Plan des abords du projet



Annexe 6 – Plan de situation du projet par rapport à la ZPS Costières Nîmoises

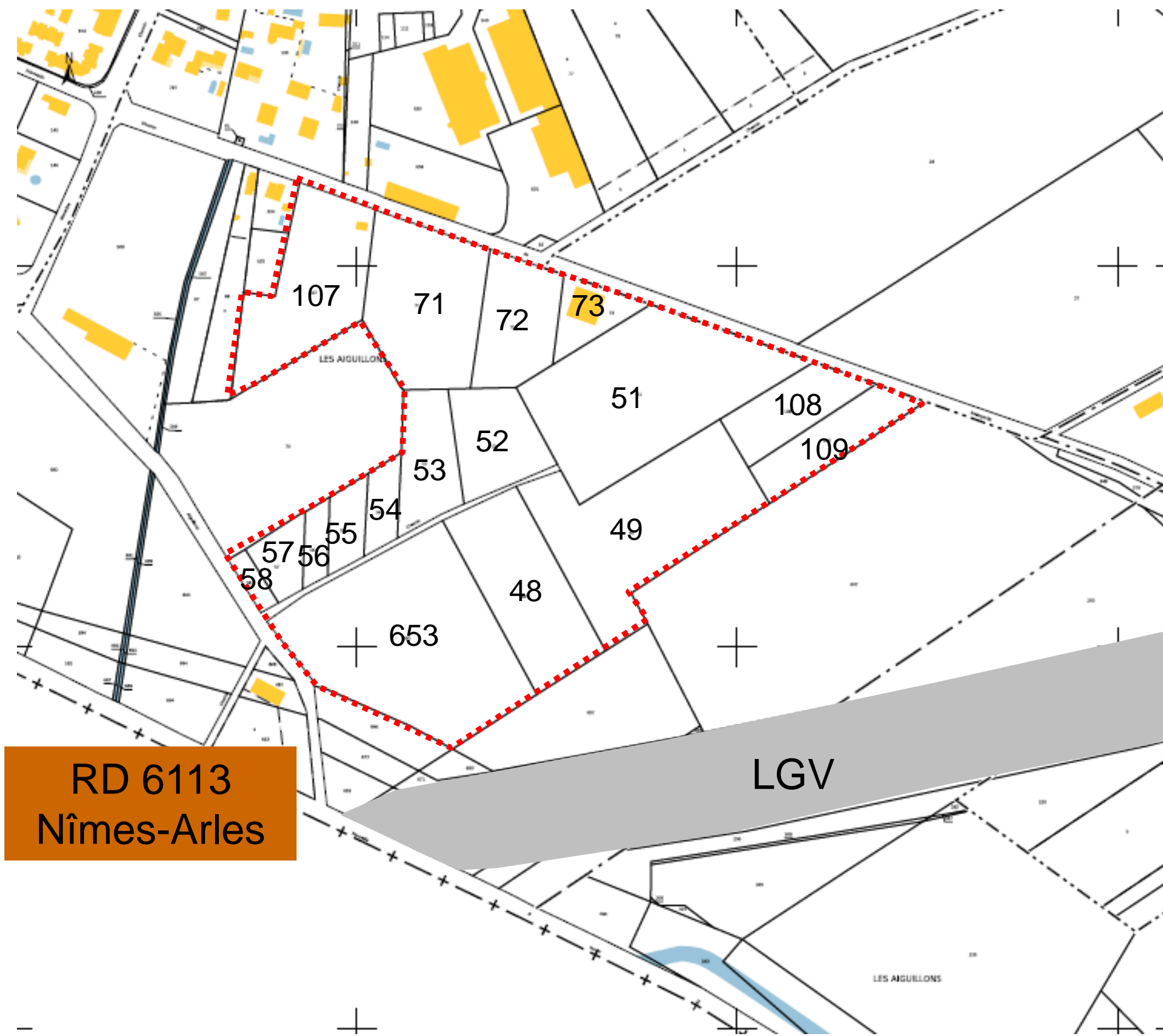


Annexe 7 – Plan de situation avec zonage PLU

extrait du projet de zonage du PLU approuvé le 26 08 2015 par délibération du Conseil Municipal



Annexe 8 – Plan cadastral













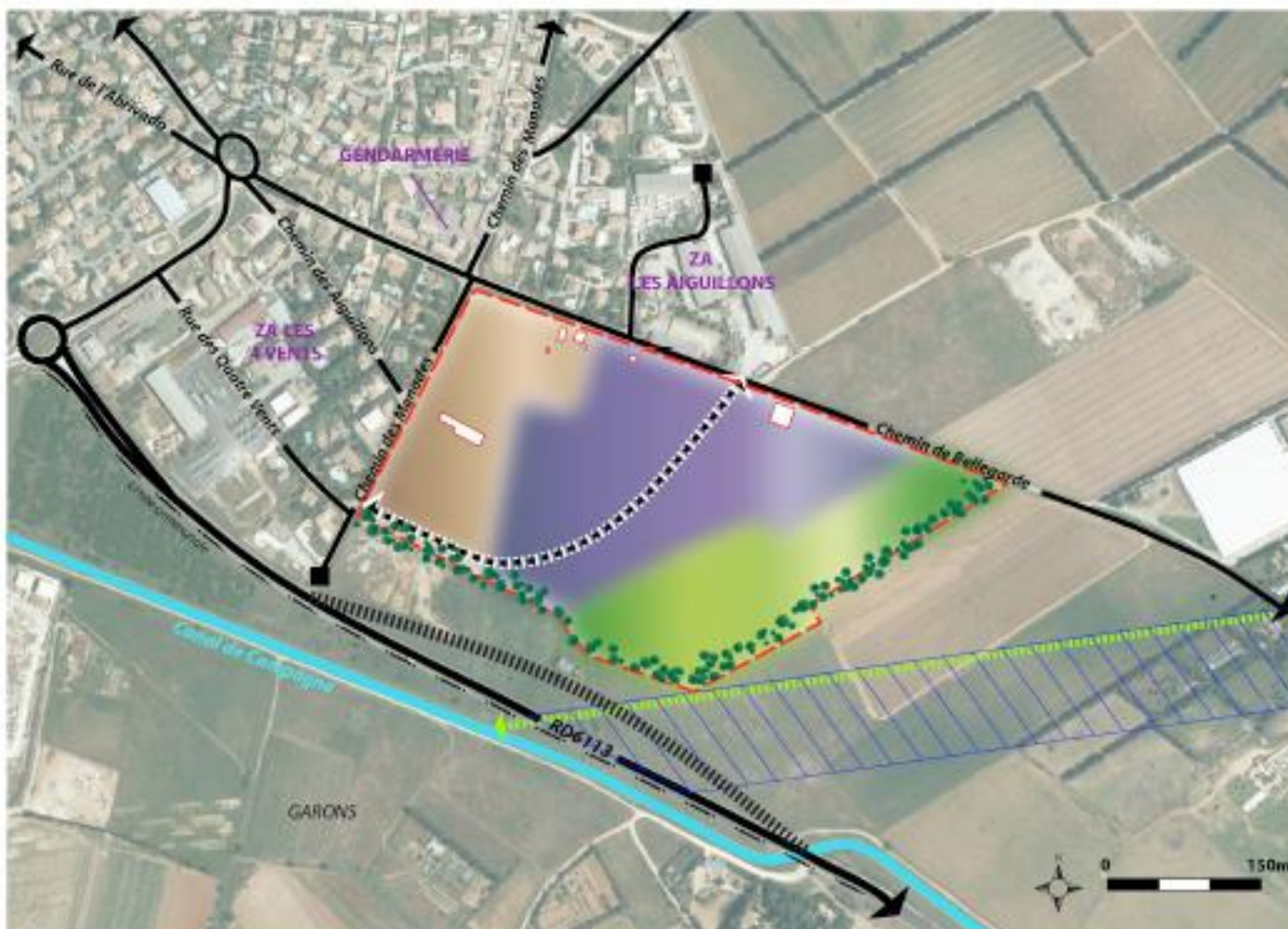
**RD 6113
Nîmes-Arles**

LGV

Annexe 9 – Orientations d'aménagement et de Programmation du PLU approuvé

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - SECTEUR LES AIGUILLONS

- | | |
|--|--|
|  Périmètre de l'Orientatation d'Aménagement et de Programmation |  Axe de desserte structurant à réaliser (tracé indicatif) |
|  Constructions existantes |  Interface paysagère à aménager |
|  Emplacement réservé future ligne LGV |  Secteur à vocation d'habitat |
|  Projet de véloroute |  Secteur à vocation d'équipements publics |
|  Projet de déviation de la RD6113 |  Secteur à vocation d'aménagements sportifs et de loisirs |



Annexe 9 – Orientations d'aménagement et de Programmation du PLU approuvé

Le secteur « Les Aiguillons » aura une vocation mixte : habitat (secteur 2AUHa) et équipements sportifs et de loisirs publics (zone 2AUP et secteur Ns).

La zone 2AUP accueillera des structures sportives et de loisirs en dur (salle des fêtes, gymnase,...). Quant au secteur Ns, il accueillera des aménagements sportifs et de loisirs de plein air (terrains de sports, skate-park,...).

ORIENTATIONS EN TERME DE DEPLACEMENTS

→ Réaliser un axe de desserte structurant

Cette voie permettra de relier le chemin des Manades (au niveau de la rue des Quatre Vents) au chemin de Bellegarde.

→ Aménager des cheminements doux

Il s'agira d'aménager des cheminements doux (piétons et cycles) qui permettront de limiter le recours à l'automobile. De ce fait, les parkings devront être mutualisés pour laisser davantage de place aux déplacements doux.

ORIENTATIONS EN TERME D'ENVIRONNEMENT, D'ENERGIE ET DE PAYSAGE

→ Créer un espace tampon avec la RD6113 et la future ligne LGV

Il s'agira d'aménager une interface paysagère le long de la RD6113 et de la future ligne LGV afin de préserver le secteur des nuisances mais également de valoriser les abords de l'entrée de ville depuis la RD6113.